

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trente-cinquième session**  
**Genève, 17 – 21 novembre 2025**

**PROJET VISANT A RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DU SPORT AU MOYEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LES PAYS AFRICAINS – PROPOSITION DE PROJET SOUMISE PAR LE SENEGAL**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Par une communication datée du 22 juillet 2025, la délégation du Sénégal a soumis une proposition de projet pilote visant à renforcer le développement du sport au moyen de la propriété intellectuelle dans les pays africains, pour examen par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa trente-cinquième session.
2. Les annexes du présent document contiennent cette proposition, établie avec l'appui du Secrétariat de l'OMPI.

*3. Le comité est invité à examiner les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

<b>1. Présentation du projet</b>
<b>1.1 Code du projet</b>
DA_10_11_40_01
<b>1.2 Intitulé du projet</b>
Renforcer le développement du sport au moyen de la propriété intellectuelle dans les pays africains
<b>1.3 Recommandations du Plan d'action pour le développement</b>
<p><i>Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</i></p> <p><i>Recommandation n° 11 : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir au besoin le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, conformément au mandat de l'OMPI.</i></p> <p><i>Recommandation n° 40 : Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.</i></p>
<b>1.4 Durée du projet</b>
24 mois
<b>1.5 Budget du projet</b>
Le budget total du projet s'élève à 469 200 francs suisses, entièrement consacré à des dépenses autres que des dépenses de personnel.
<b>2. Description du projet</b>
<b>Contexte</b>
Le secteur du sport est un moteur essentiel du développement socioéconomique. Il favorise l'engagement de la communauté, stimule la fierté nationale et crée des perspectives d'emploi et de développement du tourisme. Les manifestations sportives, qu'elles soient locales ou internationales, attirent un large public, stimulent l'activité économique et encouragent des modes de vie sains, en particulier chez les jeunes. À ce titre, le sport est largement reconnu comme un puissant outil de cohésion sociale et un moyen d'améliorer le profil d'un pays sur la scène mondiale. C'est une réalité commune à de nombreux pays africains, comme le Sénégal.
Malgré son potentiel, le secteur du sport est confronté à des défis qui limitent sa capacité de croître et de produire des bénéfices à long terme. Des difficultés telles que la protection

insuffisante des actifs, le manque de coordination entre les institutions, la méconnaissance des possibilités de création de valeur et l'absence d'outils stratégiques pour soutenir la planification à long terme réduisent son potentiel. De nombreux athlètes, clubs et entreprises dans le domaine du sport ont du mal à se maintenir et à développer leur activité, ce qui limite inévitablement les bénéfices socioéconomiques que l'industrie du sport peut générer.

La propriété intellectuelle peut jouer un rôle stratégique pour répondre à ces difficultés. Les droits de propriété intellectuelle permettent de protéger et de valoriser des actifs tels que les marques, les dessins et modèles, le droit d'auteur, les innovations et les marchandises. Grâce à eux, l'écosystème du sport pourrait être en mesure d'établir des partenariats plus solides, de créer de nouvelles sources de revenus et d'investir dans la croissance future. Cette approche peut à son tour faciliter l'innovation, susciter l'intérêt du secteur privé et améliorer la visibilité et la compétitivité des sports locaux sur les plateformes régionales et mondiales.

Ce projet vise à aider les pays africains participants à utiliser la propriété intellectuelle comme outil de développement économique et social dans le secteur du sport. En renforçant les capacités de l'industrie du sport, en la faisant mieux connaître et en proposant des ressources pour la gestion stratégique de la propriété intellectuelle, le projet contribuera à la mise en place d'un écosystème du sport plus résilient et plus dynamique.

### **Parties prenantes**

Les principales parties prenantes de ce projet sont les suivantes :

- les offices de propriété intellectuelle et les administrations nationales des pays bénéficiaires;
- les athlètes;
- les fédérations sportives nationales, les clubs de sport et les associations pour la jeunesse;
- les sponsors, les organisateurs, les entreprises – en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) – et les radiodiffuseurs concernés.

### **2.1 Concept du projet**

Le secteur du sport joue un rôle important dans le développement socioéconomique de nombreux pays africains. Les pays sont néanmoins confrontés à des difficultés pour tirer pleinement parti de la valeur de leurs actifs dans le domaine du sport, en raison d'une connaissance et de ressources limitées en matière de droits de propriété intellectuelle. Cette situation limite la capacité des athlètes, des organisations sportives et des autres parties prenantes de protéger leurs actifs dans le domaine du sport et d'exploiter les possibilités économiques et sociales qui s'offrent à eux.

Ce projet vise à renforcer la capacité des pays bénéficiaires d'utiliser les droits de propriété intellectuelle de manière stratégique dans le secteur du sport afin de protéger et d'accroître la valeur de leurs actifs. Grâce à une formation adaptée et au renforcement des ressources, le projet permettra aux parties prenantes – notamment les offices de propriété intellectuelle, les instances nationales, les athlètes, les fédérations sportives nationales, les clubs de sport, les associations pour la jeunesse, les sponsors, les organisateurs, les entreprises, en particulier les PME, et les radiodiffuseurs concernés – d'utiliser efficacement les outils de propriété intellectuelle. Cela permettra d'accroître les avantages socioéconomiques découlant des activités sportives en améliorant la protection, en encourageant les investissements et en favorisant l'innovation.

En encourageant la collaboration et la coopération entre les principales parties prenantes, le projet vise à construire un écosystème sportif plus résilient et dynamique en Afrique, en faveur du développement socioéconomique.

## 2.2. Objectifs, résultats et réalisations du projet

L'**objectif** global de ce projet est de renforcer la capacité des pays bénéficiaires d'utiliser efficacement les droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport afin de maximiser les bénéfices socioéconomiques générés par les activités sportives.

Les **résultats** escomptés sont les suivants :

- 1) meilleure compréhension, parmi les principales parties prenantes des pays bénéficiaires, de l'importance de la propriété intellectuelle pour maximiser les bénéfices socioéconomiques générés par les activités sportives; et
- 2) renforcement de la capacité des principales parties prenantes, dans les pays bénéficiaires, d'appliquer efficacement les droits de propriété intellectuelle pour promouvoir, protéger et monétiser les activités sportives et les actifs associés.

Le projet permettra les **réalisations** suivantes :

**Réalisation n° 1 –** Un cadre de propriété intellectuelle complet et adapté à chaque pays bénéficiaire, établi à partir de l'analyse de son paysage de la propriété intellectuelle, afin de répondre aux défis et aux opportunités liés à la propriété intellectuelle dans le secteur du sport.

**Réalisation n° 2 –** Principales parties prenantes formées à l'application efficace des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport.

**Réalisation n° 3 –** Sensibilisation accrue des principales parties prenantes à l'importance de la protection et de l'exploitation des droits de propriété intellectuelle dans les activités sportives.

**Réalisation n° 4 –** Échange de données d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays bénéficiaires concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport.

## 2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Les résultats et les réalisations susmentionnés seront obtenus grâce aux activités ci-après :

**Réalisation n° 1 –** Un cadre de propriété intellectuelle complet et adapté à chaque pays bénéficiaire, établi à partir de l'analyse de son paysage de la propriété intellectuelle, afin de répondre aux défis et aux opportunités liés à la propriété intellectuelle dans le secteur du sport.

**Activités :**

- a) Rechercher et mobiliser les principales parties prenantes dans chaque pays bénéficiaire.
- b) Réaliser une évaluation diagnostique complète dans chaque pays bénéficiaire pour cartographier le paysage actuel de la propriété intellectuelle et déterminer les défis et

les opportunités auxquels sont confrontées les parties prenantes recensées dans le secteur du sport.

- c) À partir de l'évaluation diagnostique, élaborer un cadre de propriété intellectuelle adapté et propre au pays pour guider les interventions ciblées et les activités de renforcement des capacités.

**Réalisation n° 2 – Principales parties prenantes formées à l'application efficace des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport.**

**Activités :**

- a) Regrouper les parties prenantes recensées, en fonction de leur rôle dans le secteur du sport, afin d'améliorer et de mieux cibler le matériel et les activités de renforcement des capacités.
- b) Élaborer du matériel de formation en fonction des résultats du diagnostic, adapté à chaque groupe de parties prenantes.
- c) Concevoir et dispenser une formation hybride ciblée pour chaque groupe de parties prenantes.

**Réalisation n° 3 – Sensibilisation accrue des principales parties prenantes à l'importance de la protection et de l'exploitation des droits de propriété intellectuelle dans les activités sportives.**

**Activités :**

- a) Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation ciblant les principales parties prenantes afin de souligner l'importance des droits de propriété intellectuelle dans le sport.
- b) Collaborer avec les principales parties prenantes afin d'amplifier la portée et l'impact des campagnes.
- c) Organiser des événements afin de mobiliser les principales parties prenantes et le grand public.

**Réalisation n° 4 – Échange de données d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays bénéficiaires concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport.**

**Activités :**

- a) Planifier et organiser des événements favorisant l'échange de pratiques et réunissant les pays bénéficiaires en vue d'un échange de connaissances et d'une collaboration.
- b) Animer des sessions thématiques, des tables rondes et des ateliers axés sur les défis liés à la propriété intellectuelle dans le sport et sur les opportunités recensées par les pays bénéficiaires.
- c) Soutenir l'élaboration d'un plan d'action concret axé sur l'amélioration de l'application des droits de propriété intellectuelle dans le domaine du sport dans les pays bénéficiaires.

<b>2.4 Indicateurs du projet</b>	
<u>Objectif du projet :</u>  Renforcer la capacité des pays bénéficiaires d'utiliser efficacement les droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport afin de maximiser les bénéfices socioéconomiques générés par les activités sportives.	<u>Indicateur de l'objectif :</u>  – À la fin du projet, 100% des pays bénéficiaires ont renforcé leurs capacités d'appliquer efficacement les droits de propriété intellectuelle au sein de l'industrie du sport locale.
<u>Résultats du projet :</u>  1. Meilleure compréhension, parmi les principales parties prenantes des pays bénéficiaires, de l'importance de la propriété intellectuelle pour maximiser les bénéfices socioéconomiques générés par les activités sportives.	<u>Indicateurs de résultats :</u>  – À la fin du projet, au moins 80% des parties prenantes participant au projet pourront témoigner d'une meilleure compréhension de l'importance de la propriété intellectuelle pour maximiser les bénéfices socioéconomiques générés par les activités sportives. Il sera procédé à des évaluations avant et après la formation.
2. Renforcement de la capacité des principales parties prenantes, dans les pays bénéficiaires, d'appliquer efficacement les droits de propriété intellectuelle pour promouvoir, protéger et monétiser les activités sportives et les actifs associés.	– À la fin du projet, 75% des pays bénéficiaires participants indiquent avoir pris des mesures pour appliquer efficacement les droits de propriété intellectuelle afin de promouvoir les activités sportives et les actifs associés.
<u>Réalisations du projet :</u>  1. Un cadre de propriété intellectuelle complet et adapté à chaque pays bénéficiaire, établi à partir d'une analyse de son paysage de la propriété intellectuelle, afin de répondre aux défis et aux opportunités liés à la propriété intellectuelle dans le secteur du sport.	<u>Indicateurs de résultats :</u>  – Au moins 80% des parties prenantes impliquées indiquent que le cadre de propriété intellectuelle propre à chaque pays est pertinent et utile pour orienter les interventions ciblées et les activités de renforcement des capacités dans le secteur du sport.
2. Principales parties prenantes formées à l'application efficace des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport.	– Au moins 80% des groupes de parties prenantes dans chaque pays bénéficiaire se déclarent satisfaits du matériel de formation pratique et des séances de formation.
3. Sensibilisation accrue des principales parties prenantes à l'importance de la protection et de l'exploitation des droits de propriété intellectuelle dans les activités sportives.	– Au moins 80% des principales parties prenantes font état d'une sensibilisation accrue.
4. Échange de données d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays bénéficiaires concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport.	– Au moins 80% des participants indiquent que les événements organisés sont pertinents et utiles pour améliorer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport.

## 2.5 Stratégie de pérennisation

Pour assurer la durabilité du projet, l'accent sera mis sur la valorisation des résultats des événements organisés pour l'échange de pratiques et du plan d'action correspondant. Ces événements favoriseront la collaboration et l'échange de connaissances entre les pays bénéficiaires, afin de jeter les bases d'une formation continue et d'une résolution de problèmes en collaboration concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport.

Les groupes de parties prenantes établis dans le cadre du projet joueront un rôle moteur au niveau local, favorisant une mobilisation durable, le soutien par les pairs et le renforcement des capacités au-delà de la durée de vie du projet. Les parties prenantes étant organisées en fonction de leur rôle dans le secteur du sport, ces groupes favoriseront une coopération institutionnelle et une collaboration plus étroites entre les organisations et les instances compétentes, ce qui permettra de mieux coordonner les efforts de protection et de promotion de la propriété intellectuelle dans le secteur du sport.

Les campagnes de sensibilisation impliqueront activement les principales parties prenantes et cibleront le public afin de maintenir l'élan, d'accroître les connaissances en matière de propriété intellectuelle et de promouvoir une culture qui valorise et protège les droits de propriété intellectuelle dans le sport.

L'approche axée sur la durabilité sera régulièrement réexaminée et adaptée à mesure de l'avancement du projet, afin de tirer parti des nouvelles opportunités et de relever les défis liés au maintien de l'impact du projet dans les pays bénéficiaires et au-delà.

## 2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires

Le projet sera mis en œuvre au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique. La sélection des pays pilotes sera fondée, entre autres, sur les critères suivants :

1. Existence d'une industrie du sport active et reconnue qui joue un rôle dans le développement socioéconomique national.
2. Un besoin avéré de renforcer le secteur du sport par une utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle afin de protéger et de promouvoir les actifs liés au sport.
3. Preuve d'un engagement fort et de la volonté des principales parties prenantes d'utiliser les outils de propriété intellectuelle pour la croissance de l'écosystème sportif.

## 2.7 Entité de mise en œuvre au sein de l'Organisation

Secteur du développement régional et national et Secteur du droit d'auteur et des industries de la création

## 2.8 Liens avec d'autres entités au sein de l'Organisation

Secteur des marques et des dessins et modèles, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.

## 2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement

Sans objet.

## 2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le programme et budget de l'OMPI

Lien vers les résultats escomptés du programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 :

**4.3** : Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres

**4.4** : Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.

## 2.11 Risque et atténuation

**Risque n° 1** : Participation limitée des parties prenantes

**Stratégie d'atténuation n° 1** : Un plan complet de mobilisation des parties prenantes sera élaboré et mis en œuvre, prévoyant des consultations régulières, des séances de sensibilisation et des activités ou campagnes participatives.

**Risque n° 2** : Les campagnes peuvent rester limitées dans leur portée, ne parvenant pas à toucher les athlètes au niveau local ou le public.

**Stratégie d'atténuation n° 2** : Adapter les campagnes aux contextes nationaux, utiliser plusieurs canaux (médias traditionnels et numériques) et établir des partenariats avec les fédérations sportives, les clubs pour la jeunesse et les influenceurs pour en maximiser la portée.

### 3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE

Résultats attendus du projet	Trimestres							
	Année 1				Année 2			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Activités préalables à la mise en œuvre du projet <sup>1</sup> :								
– désignation des coordonnateurs nationaux pour chacun des pays bénéficiaires								
– élaboration et approbation des plans de projet par pays								
– recrutement d'un coordonnateur de projet et aide à la mise en œuvre								
Cadre de propriété intellectuelle complet et adapté à chaque pays bénéficiaire	x	x						
Supports de renforcement des capacités soulignant l'importance de la protection et de l'exploitation des droits de propriété intellectuelle dans les activités sportives			x	x				
Formation des groupes de parties prenantes recensés dans les pays bénéficiaires				x	x	x		
Campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans chaque pays bénéficiaire					x	x	x	
Événements visant à faciliter l'échange de données d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays bénéficiaires concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport						x	x	
Évaluation du projet								x
Événement en marge de la session du CDIP								x

<sup>1</sup> La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été achevées.

#### 4. BUDGET DU PROJET PAR RÉALISATION

(en francs suisses)	Année 1	Année 2	Total
	Dépenses autres que les dépenses de personnel	Dépenses autres que les dépenses de personnel	
Réalisations du projet			
Coordination du projet	77 100	77 100	154 200
Cadre de propriété intellectuelle complet et adapté à chaque pays bénéficiaire	30 000	–	30 000
Supports de renforcement des capacités soulignant l'importance de la protection et de l'exploitation des droits de propriété intellectuelle dans les activités sportives	20 000	–	20 000
Formation des groupes de parties prenantes recensés dans les pays bénéficiaires	10 000	50 000	60 000
Campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans chaque pays bénéficiaire	–	70 000	70 000
Événements visant à faciliter l'échange de données d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays bénéficiaires concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport	–	105 000	105 000
Évaluation du projet	–	15 000	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	–	15 000	15 000
<b>Total</b>	<b>137 100</b>	<b>332 100</b>	<b>469 200</b>

## 5. BUDGET DU PROJET PAR CATÉGORIE DE COÛT

(en francs suisses)	Voyages, formations et indemnités		Services contractuels					Total
	Missions de fonctionnaires	Voyage de tiers	Conférences	Publications	Services contractuels de personnes	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	
Coordination du projet	–	–	–	–	–	154 200	–	154 200
Cadre de propriété intellectuelle complet et adapté à chaque pays bénéficiaire	–	–	–	–	30 000	–	–	30 000
Supports de renforcement des capacités soulignant l'importance de la protection et de l'exploitation des droits de propriété intellectuelle dans les activités sportives	–	–	–	–	15 000		5 000	20 000
Formation des groupes de parties prenantes recensés dans les pays bénéficiaires	20 000	25 000	10 000	–	–	–	5 000	60 000
Campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans chaque pays bénéficiaire	20 000	25 000	10 000	10 000	–	–	5 000	70 000
Événements visant à faciliter l'échange de données d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays bénéficiaires concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans le secteur du sport	20 000	70 000	10 000	–	–	–	5 000	105 000
Évaluation du projet	–	–	–	–	15 000	–	–	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	–	–	–	–	15 000	–	–	15 000
<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>120 000</b>	<b>30 000</b>	<b>10 000</b>	<b>75 000</b>	<b>154 200</b>	<b>20 000</b>	<b>469 200</b>

[L'annexe II suit]

## 6. DEMANDE DE PARTICIPATION EN TANT QUE PAYS PILOTE/BÉNÉFICIAIRE

1. FORMULE TYPE POUR LES DEMANDES DE PARTICIPATION EN QUALITÉ DE PAYS PILOTE/BÉNÉFICIAIRE	
Critères de sélection	Brève description
1. Manifestation d'intérêt	Confirmation que les organismes de propriété intellectuelle du pays demandeur sont intéressés par une participation au projet.
2. Institutions et cadre juridique	Veuillez indiquer l'organisme ou l'institution nationale qui supervise l'objet de propriété intellectuelle visé par le projet (secteur/industrie du sport).  Des liens vers le site Web de l'institution et des textes juridiques doivent être fournis, dans la mesure du possible.
3. Critères selon le document de projet du Plan d'action pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une industrie du sport active et reconnue qui joue un rôle dans le développement socioéconomique national.</li> <li>Un besoin avéré de renforcer le secteur du sport par une utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle afin de protéger et de promouvoir les actifs liés au sport.</li> <li>Preuve d'un engagement fort et de la volonté des principales parties prenantes d'utiliser les outils de propriété intellectuelle pour la croissance de l'écosystème sportif.</li> </ul>
4. Besoin de soutien	Brève justification du besoin réel du soutien que le projet fournira.
5. Engagement	Confirmation que le pays demandeur s'engage à consacrer les ressources et le soutien logistique nécessaires à la mise en œuvre efficace du projet et à sa pérennisation.
6. Coordonnateur national	Le pays demandeur doit désigner une personne, indiquant la fonction qu'elle occupe et l'organisation à laquelle elle appartient, qui agira en qualité de coordonnateur national pendant toute la durée du projet et fera office de représentant institutionnel du pays.
7. Commentaires	Toute autre information que le pays demandeur souhaite fournir.

[Fin de l'annexe II et du document]